



FORMULAIRE D'ADHESION AU SERVICE GRATUIT LE PAIEMENT PAR SMS

1 – Vous recevez tous les mois un SMS vous indiquant le montant de votre facture

2 – Envoyez votre confirmation de paiement par SMS à EEC au 1406

3 – Vous recevez un accusé de réception de votre paiement



Je souhaite souscrire au service Paiement par SMS.
Je confirme mon N° de téléphone : __ / __ / __

J'accepte les conditions particulières du service (voir au dos)

AUTORISATION DE PRELEVEMENT

N° national d'émetteur : **00245**

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, à la condition qu'il présente la provision nécessaire, et sauf instructions contraires de ma part vous parvenant en temps utile, tous les prélèvements ordonnés par EEC.

TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER

Nom et prénom du donneur d'ordre : _____

Adresse : _____

Référence client : _____

ORGANISME CREANCIER

EEC
ENGIE

BP F3 – 98 848 Nouméa Cedex

COMPTE A DEBITER

Nom et adresse de l'établissement teneur du compte à débiter : _____

JE CHOISIS LA FACTURE ELECTRONIQUE

Je souhaite également recevoir ma facture par Email à cette adresse : _____@_____

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

| Code Banque | Code Guichet | Numéro de compte | Rib |
|-------------|--------------|------------------|-----|
| | | | |

Signature :

Date :

J'envoie ce document dûment rempli par Email à clientele@eec.nc ou par courrier à EEC - BP F3 – 98849 Nouméa Cedex ou déposez le dans nos agences commerciales.

Conditions particulières du service Paiement par SMS

Le service « Paiement par SMS » est accessible aux abonnés particuliers et professionnels, personnes physiques ou morales quelque soit leur moyen de paiement.

Article 1 – Description du service

En optant pour ce service, le client reçoit tous les mois un SMS lui indiquant le montant de sa facture du mois et la possibilité d'ordonner le prélèvement de sa facture par SMS.

Ce service lui permet également de recevoir un SMS de rappel s'il n'a toujours pas réglé sa facture, 3 jours avant l'échéance de la facture.

Lors de son paiement par SMS, le client reçoit un accusé de réception, lui indiquant la bonne prise en compte de sa demande et l'informant si un solde débiteur reste à régler.

Article 2 – Modalités de souscription

L'abonné doit posséder un numéro de téléphone portable local et un compte bancaire dans une banque du Territoire.

Une autorisation de prélèvement automatique est obligatoirement remplie à la souscription du service. Les frais bancaires de mise en place du prélèvement automatique restent à la charge de l'abonné.

Le numéro de téléphone portable à jumeler est choisi par l'abonné au moment de sa souscription.

Il appartient à l'abonné de signaler à EEC toute modification de ses coordonnées téléphoniques afin de pouvoir continuer à recevoir les SMS d'informations et accusés de réception.

EEC ne pourra être tenue responsable de la non réception des SMS.

Article 3 – Conditions tarifaires

Le service est gratuit hors coût des communications SMS qui sont à la charge de l'abonné selon le tarif du fournisseur OPT.

Article 4 – Conditions de souscription

Ces services sont réservés aux personnes physiques et morales disposant d'une police d'abonnement électricité.

Article 5 – Activation du service

L'inscription au service s'effectue à la demande du client.

Le service « Paiement par SMS » prend effet à la date de souscription.

Article 6 – Résiliation d'un service

L'abonné peut demander la résiliation du service à tout moment, ce qui entraîne l'arrêt d'envoi des SMS.

Signature du client :